Feuillet n° 2023 /

Visa

CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Délibération n° 2023-75

Objet : Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) 2022

Membres en exercice :	**19**
Présents :	**17**
Pouvoirs :	**2**
Absent excusé :	**0**
Votants :	***19***

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :
- date transmission au contrôle de légalité : 28.12.23
- date de publication : 28.12.23

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le quinze décembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Présents :
Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Géraud PAPON, Monsieur Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA.

Ont donné pouvoir à :
Monsieur Damien MORIEUX à Monsieur Bruno FENET, Madame Brigitte RICHARD à Madame Angélique BOUÉ.

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :
Monsieur Gérard BLANCHARD.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
28 DEC. 2023
COURRIER

Monsieur GALPIN expose :

Monsieur GALPIN rappelle que le SIEIL est le propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie électrique.

Le syndicat développe et renforce les réseaux de distribution publique d'électricité des 271 communes du département (à l'exception de Tours). Il gère les réseaux de gaz et d'éclairage public des communes qui le souhaitent. Il met à disposition des collectivités adhérentes, un système d'information géographique représentant le territoire et ses réseaux avec précision.

Le SIEIL est l'autorité territoriale compétente du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS). Le SIEIL est également le propriétaire des infrastructures de recharge publiques de véhicules électriques et hybrides sur son territoire. Les bornes de recharge sont exploitées par la société publique locale Modulo. Enfin, le SIEIL développe les énergies renouvelables à l'échelle de la région via l'entité EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.

Monsieur GALPIN détaille ensuite le rapport d'activité pour l'année 2022 et précise que 17 millions d'euros ont été investis sur les projets de renforcement, sécurisation, extension et dissimulation du réseau électrique et du réseau de télécommunications en coordination avec France Télécom pour 319 chantiers, dont certains à Parçay-Meslay tant concernant l'extension des réseaux électriques que pour la dissimulation des réseaux réalisés rue de la Mairie, rue de Frasne et rue du Château d'eau.

VU le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour l'année 2022 ;

Sur le rapport de Monsieur GALPIN, 5ème Adjoint au Maire délégué à l'Espace public, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du SIEIL pour l'année 2022, tel que joint.

Le secrétaire de séance,

Gérard **BLANCHARD**

Le Maire,

Bruno **FENET**

2023-75 - Annexe 1

2022 RAPPORT ACTIVITE

SIEIL SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

territoire d'énergie INDRE-ET-LOIRE

PREFECTURE INDRE-ET-LOIRE
28 DEC. 2023
COURRIER

SOMMAIRE

1 L'ORGANIGRAMME DES ÉLUS
P. 4

2 UN SERVICE PUBLIC, DES MISSIONS
P. 6

- Le service public de l'électricité
- Extension des réseaux électriques
- Renforcement et sécurisation des réseaux électriques
- Dissimulation des réseaux électriques
- Entretien des postes de transformation
- Le contrôle des concessions d'énergies
- Le service public du gaz
- L'éclairage public
- Le Système d'Information Géographique (SIG)
- Le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

3 FINANCES
P. 22

- Un rôle central pour le territoire
- Les recettes et dépenses
- Nouveau groupement d'achat d'énergies
- Marché en cours
- Transition énergétique
- GNV
- 2ème édition de la journée précarité énergétique

4 ADMINISTRATION
P. 26

- 2022, une année de reprise intense
- Organigramme des services

ÉVÈNEMENTIEL
P.28

©Benjamin Dubuis / photographe

PARTENAIRES
P.30

- EneR Centre-Val de Loire poursuit son développement
- Hydrogen Fuel
- MODULO étend sa portée

ÉDITO

Jean-Luc Dupont
Président du SIEIL

CRISE DE L'ÉNERGIE : UN PHARE DANS LA TEMPÊTE

Comme chacun sait, le début d'année 2022 a été marqué par une explosion des coûts de l'énergie. Certaines collectivités ont vu leur budget « fournitures d'énergie » multiplier par cinq pour l'électricité, par neuf pour le gaz. Des hausses spectaculaires qui ont été évitées aux collectivités ayant bénéficié de notre groupement d'achat (rassemblant les départements 28, 36 et 37). Nos adhérents ont vu leur hausse contenue : multipliée par 2,2 pour l'électricité, par trois pour le gaz. C'est dommageable, bien évidemment, et loin d'être anodin pour vos finances publiques.
Pour 2024 et 2025 nous avons obtenu des tarifs négociés à la baisse. Bien sûr, nous ne retrouverons pas les tarifs de 2021, mais nous allons baisser de 30 % la courbe par rapport à 2023, en faisant un travail d'anticipation, pour permettre aux collectivités d'accéder à l'énergie dans les meilleures conditions au vu du contexte.
La période était très complexe pour les maires et les élus. Fort de sa proximité, le SIEIL et les autres syndicats du groupement ont tissé des liens plus étroits avec eux.

CONTRAT DE CONCESSION : DE NOUVELLES AMBITIONS

En 2022, nous avons également finalisé la signature du contrat de concession de distribution de l'électricité en Indre-et-Loire pour les 30 prochaines années. Avec un dernier semestre décisif, au vu du contexte du marché de l'énergie.
Nous avons tenu à préserver ce qui fait la notion de service public de l'énergie : garantir un bon niveau de qualité de distribution en matière de continuité de l'alimentation. Le temps de coupure, en Indre-et-Loire, s'élève à 90 minutes en moyenne par an ces 10 dernières années – la moyenne nationale étant à 60 – et nous estimons que c'est beaucoup trop, nous avons donc bataillé et obtenu un objectif de réduction de ce temps : descendre à 62 minutes, d'ici la fin de ce contrat.
Autre ambition que le SIEIL a porté durant la négociation : le maintien des investissements pour entretenir notre patrimoine, afin de sécuriser les infrastructures, notamment à partir des risques climatiques recensés sur le territoire.
Par rapport au précédent contrat de concession signé en 1992, nous avons fait intégrer de nouveaux paramètres liés aux enjeux de transition énergétique. À noter que ce nouveau contrat permet une clause de révision tous les 5 ans ; ce qui, dans un contexte énergétique très mouvant, devenait indispensable.

DES CAPACITÉS FINANCIÈRES POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX

Nous avons fait un important travail sur la prospective, sur les capacités financières du syndicat, ce qui a permis d'adapter les programmes de travaux. Notre plan, qui s'étale jusqu'à 2032, nous montre la voie et fixe un objectif principal, celui d'être au plus près des besoins des territoires (GNV, Hydrogène...)
Nous sommes résolument tournés vers l'avenir, sur les nouvelles ressources énergétiques notamment. En 2022, nous avons finalisé notre travail sur la création d'une société, avec plusieurs partenaires, qui portera la production et la distribution d'hydrogène. Nous continuons de travailler sur la méthanisation, sur les énergies renouvelables avec nos filiales, pour nous permettre d'être collectivement à la hauteur des enjeux de demain : transition, sobriété et protection des ressources naturelles.

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
08 DEC. 2023
COURRIER

Données 2022 - Édition septembre 2023
Direction de la publication : Sophie Nicolas
Rédaction : SIEIL – wam! / Photographie : SIEIL
Impression : Prevost / Création et réalisation graphique : wam!
IMPRIM'VERT

1 L'organigramme des élus

Réélu à la tête du syndicat en 2020, Jean-Luc DUPONT, Président du SIEIL et Maire de Chinon, travaille aux côtés d'une équipe qui assure une représentation efficace du territoire.

Les Vice-Présidents

Jean-Luc DUPONT
Vice-Président
de la FNCCR en charge
des Territoires intelligents
et véhicules propres
Commune de Chinon

Sébastien CLEMENT
Vice-Président en charge
de l'électricité - concession
Commune de La Riche
PDG de Modulo

Patrick MICHAUD
Vice-Président
en charge de l'électricité
- concession
Commune de Veigné

Fabrice BOIGARD
1er Vice-Président
en charge des finances
Commune
de Saint-Cyr-sur-Loire

Lionel AUDIGER
Vice-Président en charge
de l'électricité - travaux
Commune
de Joué-lès-Tours

Vincent MORETTE
Vice-Président
en charge du gaz
Commune
de Montlouis-sur-Loire

Jean-Luc CADIOU
Vice-Président en charge
de l'éclairage public
Commune de Vallères

Antoine TRYSTRAM
Vice-Président
en charge des territoires
intelligents
Commune de Semblançay

Jacqueline MOUSSET
Vice-Présidente en charge
de l'électricité-travaux
Commune de Montlouis-
sur-Loire

Laurent RAYMOND
Vice-Président en charge
de la commande publique,
et de la transition
energétique de la
mutualisation des achats
Commune de Saint-Avertin

Francis BAISSON
Vice-Président en charge
des technologies
de l'information
Commune de Saint-Flovier

Wilfried SCHWARTZ
Vice-Président en charge
de la coordination
des relations
avec la Métropole
Commune de La Riche

Les membres du Bureau

Michel GANGNEUX
Commune
de Bossay-sur-Claise

Chantal JAMIN
Commune de Loches

Olivier DURAND
Commune
de Parcay-sur-Vienne

Patrick GOUJON
Commune
de Ballan Miré

Nicolas BRIARD
Commune de Rillé

Michel JOLLIVET
Commune
de Neuillé-Pont-Pierre

Pierre POUPEAU
Commune
de Chenonceaux

Gilles AUGEREAU
Commune de Veretz

Francis BRUERE
Commune
Le Grand-Pressigny

Franck SALGE
Commune Les Hermites

Alexandre GIBAULT
Commune
La Tour-Saint-Gelin

D'IN 28 COURRIER

Le service public de l'électricité

17 000 000 €
mandatés en 2022 pour les investissements dans les réseaux d'électricité et de télécommunications en coordination (17 800 000 € en 2021).

319 chantiers
de dissimulation, renforcement, sécurisation ou extension du réseau réalisés en 2022 (339 en 2021).

- 3,20 %
c'est la diminution de la dotation globale du FACÉ en 2022 (+ 1,08 % en 2021).

En 2022, 17 M€ ont été investis sur les projets de renforcement, sécurisation, extension et dissimulation du réseau électrique et du réseau de télécommunications en coordination. La dotation globale du FACÉ est en diminution de 152 000 €. La négociation du nouveau cahier des charges de concession entre le SIEIL, autorité concédante, et ENEDIS, concessionnaire, a été le fait marquant de cette année. Le groupe de travail, constitué du Président, de deux vice-présidents et d'agents du SIEIL, a été fortement sollicité pour aboutir à la signature de ce contrat pour une durée de 30 ans. Ce contrat modifie sensiblement la typologie des ouvrages concédés, en particulier pour le réseau d'éclairage public non électriquement ou non physiquement séparé, lors de son renouvellement ou de son renforcement. Le SIEIL et ENEDIS ont validé une nouvelle répartition de la maîtrise d'ouvrage, qui pourra être renégociée dans les clauses de « revoyures » s'il apparaissait un déséquilibre entre les parties. ENEDIS a par ailleurs augmenté sa participation pour les dissimulations au titre de l'article 8 du cahier des charges mais en contrepartie d'une résorption annuelle de 40 % de fils nus, moyennée sur quatre ans.

Laurent Catot
Directeur adjoint des services techniques du SIEIL

« De nouvelles habitudes de consommation et de production décentralisée »

« Pour répondre aux nouvelles habitudes de consommation et de production des usagers (pompes à chaleur, installations de recharge pour véhicules électriques, production autonome décentralisée, antenne de téléphonie mobile...), le SIEIL est amené à réduire les longueurs de réseau basse tension construites et à poser de plus en plus de postes de transformation. En parallèle, ENEDIS a décidé l'arrêt de la pose des transformateurs sur poteau. La conséquence directe est que pour la deuxième année consécutive, les délais de fourniture des postes de transformation préfabriqués et de leurs équipements (en particulier des postes ruraux compacts simplifiés) et des transformateurs se sont considérablement allongés pour dépasser les douze mois d'attente, sans certitude d'une livraison. En effet, le niveau des commandes des maîtres d'ouvrage est supérieur aux capacités industrielles des fournisseurs. Ces retards subis ont un impact sur la capacité du SIEIL à alimenter les usagers dans des délais raisonnables, créent du mécontentement et pénalisent le solde des dossiers. »

Mme Jacqueline Mousset

M. Lionel Audiger

Vice-Présidents en charge de l'électricité

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES
CHANTIERS 2022

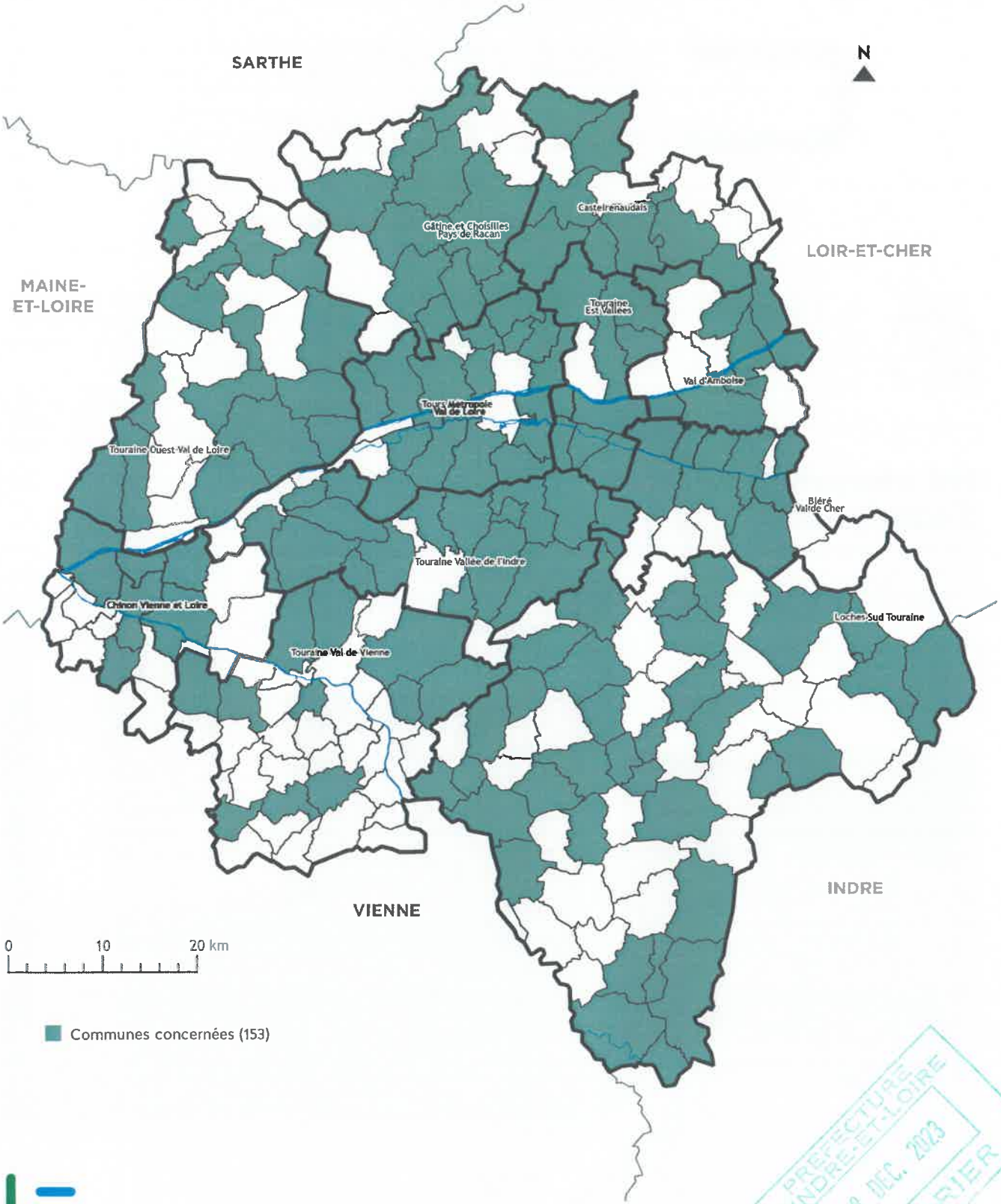

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
28 DEC. 2023
COURRIER

2 Extension des réseaux électriques

4 645 000 €
mandatés en 2022
pour des travaux d'extension
(4 590 000 € en 2021)

194 chantiers d'extension
réalisés en 2022 (172 en 2021)

- 11,88 %
de baisse pour la dotation
du FACÉ (- 12,06 % en 2021)

Chantier à Joué-lès-Tours. Installation de recharge pour véhicules électriques.

Le nombre de réalisations de dossiers d'extension a encore augmenté et le niveau de demandes reste élevé. Comme en 2021, les demandes de raccordement d'antennes de téléphonie mobile et d'installations privées de recharge pour véhicules électriques sont importantes.

Le FACÉ continue à réduire sa dotation pour les extensions. Le réseau électrique étant un réseau de desserte obligatoire, le SIEIL finance les extensions avec participation ou non du demandeur en fonction de la qualification du projet.

Boris Nourry
Chargé d'affaires Secteur Sud

« Huit points de recharge pour un centre commercial »

Le SIEIL a été sollicité pour le raccordement de huit points de recharges pour véhicules électriques avec une puissance souscrite de 250 KVA sur le parking d'un centre commercial de Joué-lès-Tours. Au vu du besoin, un départ direct en câble souterrain de section 240² a été créé depuis le poste de transformation HTA/BT le plus proche.

La rue Joseph-Cugnot étant très empruntée, la traversée de voirie a été réalisée par forage dirigé. Le projet d'un coût de 20 000 € a été cofinancé par le SIEIL et le demandeur.

EXTENSION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

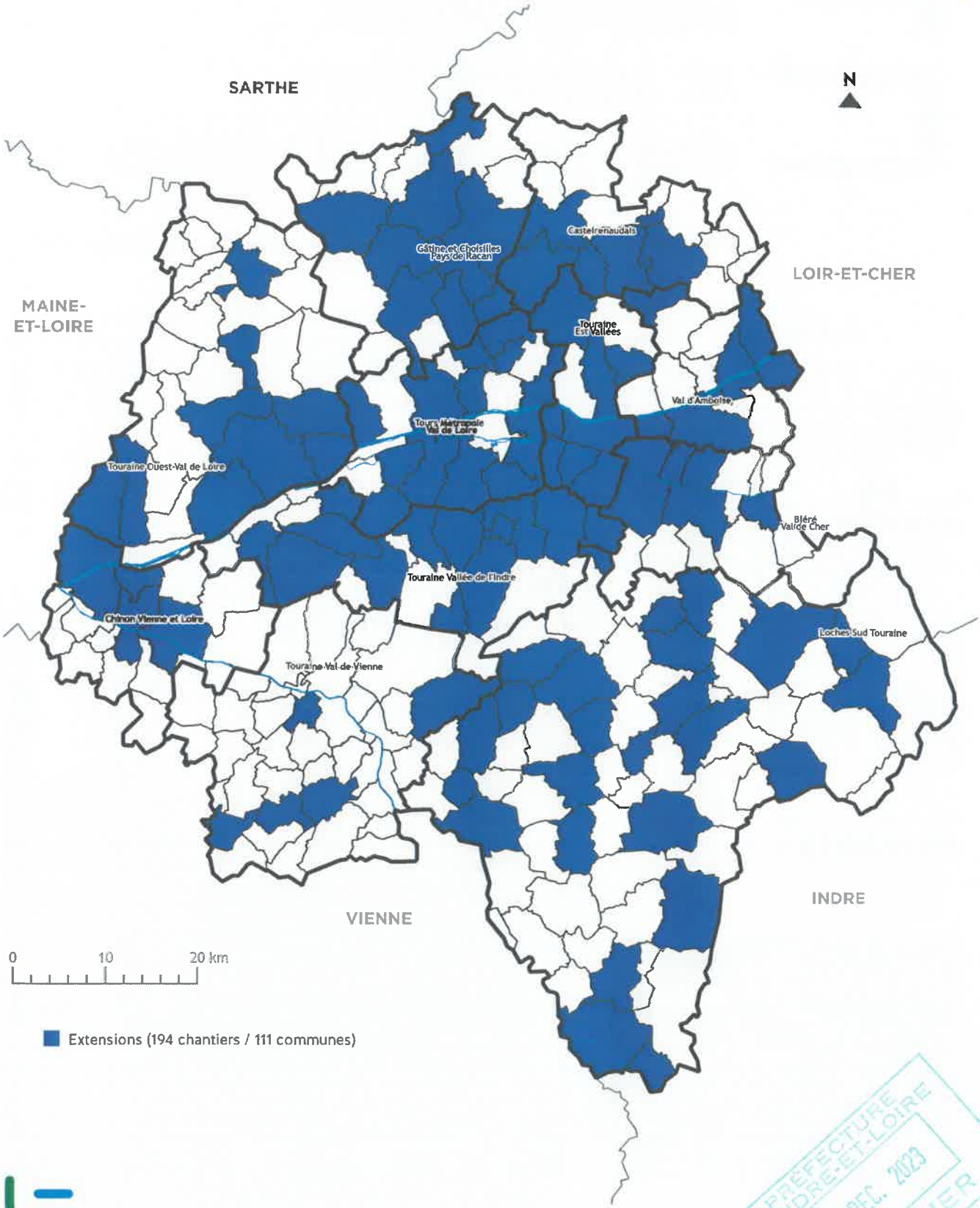

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
28 DEC. 2023
COURRIER

2 Renforcement et sécurisation des réseaux électriques

Renforcement

3 181 000 €
mandatés en 2022 pour des travaux de renforcement (3 300 000 € en 2021)

44 chantiers
de renforcement réalisés en 2022 (57 en 2021)

+ 5,28 %
d'augmentation pour la dotation du FACÉ (- 2,89 % en 2021)

Sécurisation

3 698 000 €
mandatés en 2022 pour des travaux de sécurisation (3 000 000 € en 2021)

51 chantiers
de sécurisation réalisés en 2022 (71 en 2021)

+ 3,16 %
d'augmentation pour la dotation du FACÉ (+ 4,43 % en 2021)

Chantier à Épeigné-sur-Dême, en limite de deux départements. Poste de transformation et trancheuse.

Qu'elles soient initiées par ENEDIS, liées à des dossiers de sécurisation ou instruites suite à des plaintes d'usagers mal alimentés, le SIEIL constate une augmentation du nombre de demandes de renforcement depuis deux années, au point de devoir décaler la réalisation de certains dossiers dans le temps. Les autres dossiers de renforcement et de sécurisation sont issus du dossier annuel de criblage (DAC) fourni par ENEDIS.

Après plusieurs années de baisse, la dotation du FACÉ pour les renforcements a été réévaluée à la hausse. La dotation pour les sécurisations a aussi évolué en positif.

Sébastien Billault
Chargé d'affaires secteur Nord

« **Un chantier complexe** en bord de rivière »

« Le SIEIL a initié un dossier de sécurisation sur ce secteur en concertation avec le Conseil Départemental de la Sarthe. En effet, un habitant de Beaumont-sur-Dême (72) - en limite de nos deux départements et proche du lieu-dit La Forge sur la commune d'Épeigné-sur-Dême (37) -, était alimenté par 756 m de fils nus depuis le lieu-dit Les Pichardières, situé dans le département voisin. Le réseau côté Indre-et-Loire était aussi en fils nus de faibles sections.

Le SIEIL a restructuré ce réseau en déposant 228 m de fils nus, 171 m de torsadé et 676 m de réseau haute tension de type A (HTA) aérien peu accessible en zone bois et en plein champs. L'utilisation d'une trancheuse et de câble HTA enrubanné, posé en pleine fouille, a permis de contenir le coût du projet.

Un nouveau poste de transformation au sol a été installé au centre du hameau, en surélévation pour l'isoler des risques d'inondation de la rivière toute proche. Le passage de la Dême a nécessité la réalisation d'un forage dirigé. Le projet d'un coût de 182 000 € a été cofinancé par le SIEIL et le FACÉ. »

RENFORCEMENT ET SÉCURISATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

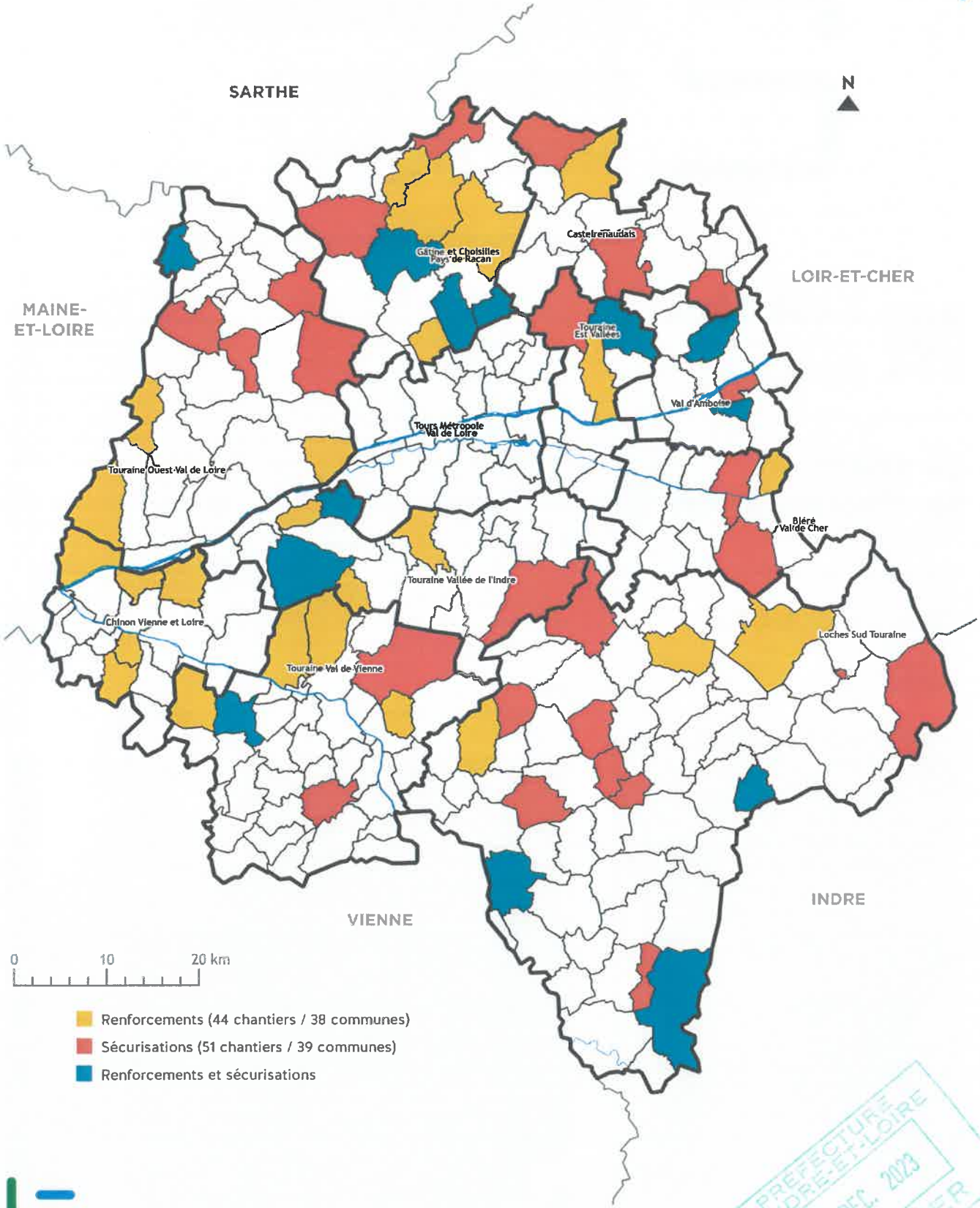

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
28 DÉC. 2023
COURRIER

2 Dissimulation des réseaux électriques

3 695 000 €
mandatés en 2022 pour des travaux de dissimulation (4 650 000 € en 2021)

28 chantiers de dissimulation
réalisés en 2022 (37 en 2021)

- 0,64 %
de diminution pour la dotation du FACÉ (+ 4,64 % en 2021)

Chantier d'un forage dirigé à Veigné, aux abords de la RD 910.

Les demandes d'inscription de dossiers de dissimulation sont très élevées, en particulier sur les communes urbaines. Les dossiers sont présentés à la Commission de programmation des travaux d'électricité (CPTE) sous réserve de la réception par le SIEIL des délibérations engageant la collectivité sur ses quotes-parts financières et d'une réponse au courrier annuel de demande d'inscription. Les capacités budgétaires du SIEIL ne permettent pas de satisfaire l'ensemble des demandes. Il convient donc de bien les anticiper car elles sont liées à des coordinations avec les autres réseaux. De plus, la présence d'amiante ou d'hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP) dans les enrobés a un impact non négligeable sur les coûts des projets.

En cas d'aménagement de voirie, le projet doit être bien défini en amont pour ne pas implanter les réseaux sur des zones où ils seraient gênants ultérieurement. Le SIEIL constate que le coût de dissimulation du réseau de télécommunication à charge des collectivités est déterminant dans le choix de poursuivre ou non un projet. Le délai moyen entre la demande et le démarrage effectif des travaux d'un dossier de dissimulation est estimé au minimum à 24 mois. Après deux années de hausse, la dotation du FACÉ, qui permet de cofinancer les dissimulations en zone rurale, est en légère baisse.

Mathieu Lechalupe
Responsable Secteur Sud

Une filière locale de valorisation sollicitée

« La commune de Veigné souhaitait réaménager les abords de RD 910.
En amont de cet aménagement, elle a sollicité le SIEIL pour la dissimulation des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. Au vu de la largeur de chaussée, de l'existence de réseaux souterrains et pour limiter la gêne à la circulation, les traversées de la RD 910 ont été réalisées en forages dirigés. Après accord des services du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, les tranchées techniques ont été remblayées avec des matériaux issus d'une filière locale de valorisation. Au vu du nombre de véhicules/jour circulant sur ce secteur et afin de sécuriser le chantier, un dispositif de réduction de voie a été mis en œuvre. ENEDIS a participé financièrement à la dissimulation du réseau électrique dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession. Les travaux ont été cofinancés par le SIEIL et la commune. »

DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

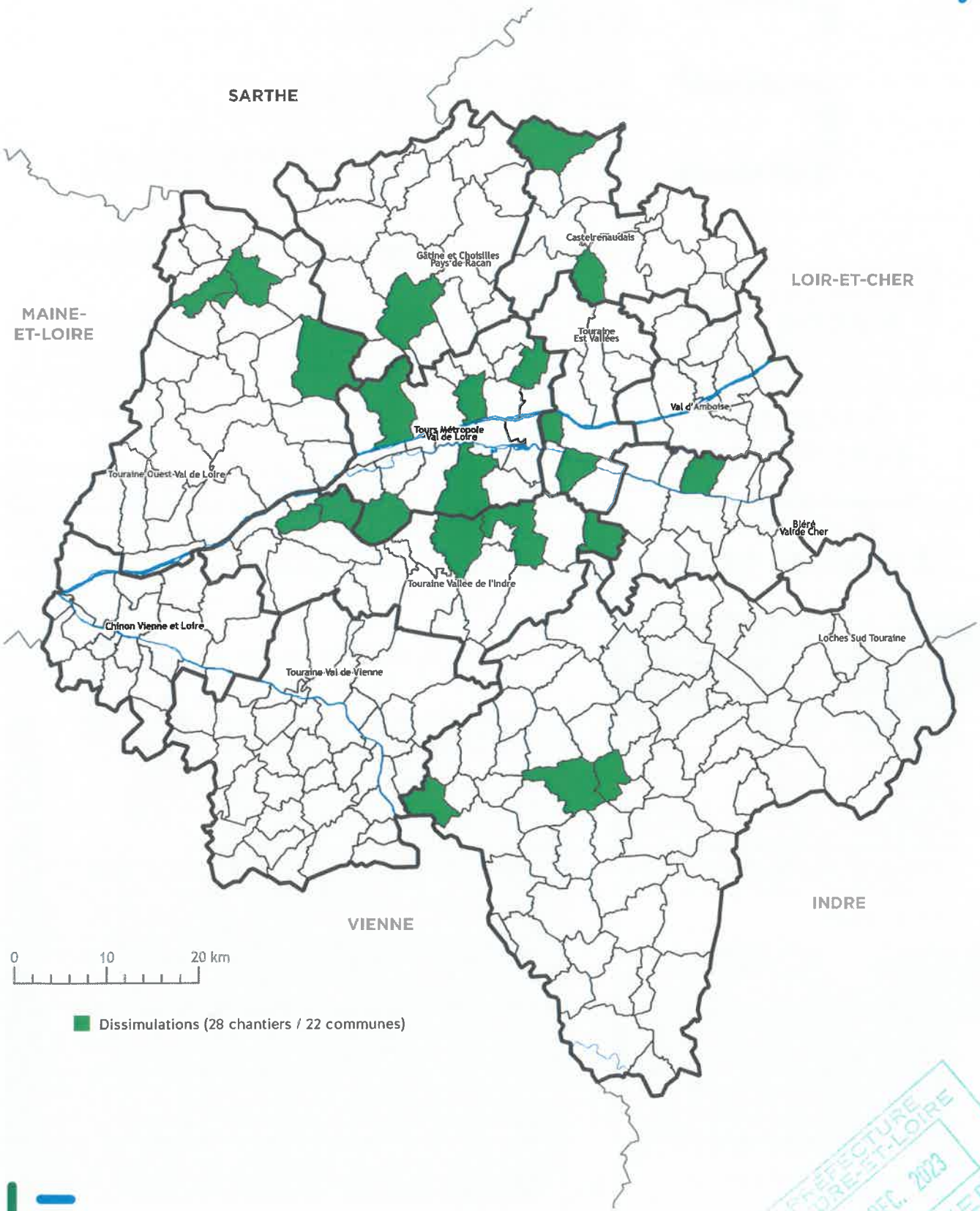

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
28 DEC. 2023
COURRIER

Entretien des postes de transformation

Réhabilitation des postes de transformation

8 600 €
mandatés en 2022
(11 000 € en 2021)

3 chantiers avec fresques

Déconstruction des postes de transformation

2 cabines hautes
déconstruites en 2022 (2 en 2021)

Cabine haute déposée...

...remplacée par un poste de transformation à la Croix-en-Touraine.

En 2022, deux postes de transformation de type « cabine haute » ont été déconstruits dans ce programme de dissimulation spécifique. Les élus du SIEIL ont réorienté une partie de ce programme vers les dossiers de dissimulation de réseaux. Le SIEIL continue néanmoins à remplacer dès que possible, dans les dossiers de renforcement et de sécurisation, ces ouvrages souvent vétustes par des postes de transformation aux normes actuelles et mieux intégrés dans leur environnement.

Les réhabilitations extérieures des postes de transformation sont toujours suspendues car les associations de réinsertion n'ont pas de capacité technique de réalisation. Les trois réhabilitations de cette année ont été réalisées en régie par les agents formés d'une collectivité, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le SIEIL. Les travaux programmés et non réalisés les années antérieures seront reprogrammés ultérieurement.

Cristiane GUEDES DE SOUSA
Chargée de travaux secteur Sud

« Une déconstruction et un renouvellement de l'éclairage public »

« Le poste de transformation de type « cabine haute » La Roche-Donnet sur la commune de La Croix-en-Touraine présentait des signes avancés de vieillissement : béton manquant et ferrures apparentes rouillées sur sa structure.

Le SIEIL a décidé de le remplacer par un poste urbain compact, de supprimer 170 m de réseau haute tension de type A (HTA) qui cheminaient en privé, et de remplacer 391 m de réseau basse tension en fils nus de faibles sections par des câbles aériens torsadés et de câbles souterrains.

La commune a profité de ces travaux pour renouveler l'éclairage public de ce secteur et dissimuler en partie le réseau de télécommunications. Le montant de l'opération s'élève à 197 000 € dont 166 000 € investis par le SIEIL sans cofinancement. »

Le contrôle des concessions d'énergies

INDICATEURS ÉLECTRICITÉ

Le contrôle de la concession électricité vise la qualité d'alimentation, la performance des réseaux, leur modernisation et leur aptitude à accompagner et faciliter la transition énergétique des territoires

107 dossiers de réclamations
en cours en 2022 (143 en 2021)

61 dossiers reportés
des exercices précédents (72 en 2021). Net recul de cet indicateur après un bond en 2021 qui suit l'évolution des clôtures d'affaires

46 nouveaux dossiers
ouverts en 2022 (71 et 2021). Baisse sensible du nombre de réclamations des usagers.

15 dossiers ouverts et clos dans l'année (28 en 2021), soit 31 % des nouveaux dossiers de 2022 (39% en 2021)

39 % des réclamations relèvent des thématiques « entretien des ouvrages et réseaux » :
en net recul cette année par rapport à 2021 (52 %) et 2020 (47 %). Taux de 37 % en hausse (15 % en 2021) pour les « demandes spécifiques » qui concernent les erreurs cartographiques, les dépôts sauvages d'ouvrages à proximité des habitations ou encore les déplacements d'ouvrages. Le taux de réclamations relatives à la « qualité de distribution » est, quant à lui, en baisse avec 20 % en 2022 contre 30 % en 2021.

Le contrôle de la concession Electricité a généré 255 courriers
départ dont **170** avis sur les travaux d'Enedis, type « R323-25 » et **100** pour les réclamations (114 en 2021). Ce dernier chiffre en léger retrait s'explique par le volume d'affaires mais aussi par le délai de traitement des courriers en raison d'une absence au secrétariat du contrôle des concessions.

La Taxe d'électricité
Le rapport de contrôle de la TLCFE 2022 (taxe locale sur la consommation finale d'électricité) a été réalisé dans un contexte de réforme de la taxation locale de la consommation d'électricité qui a contraint le SIEIL et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire à mettre fin au contrôle mutualisé mis en œuvre fin 2019. Les actions du contrôle ont permis de sensibiliser les fournisseurs et de régulariser la majorité des reversements de taxe. Depuis 2016, tous les indicateurs sont en amélioration constante avec parfois des écarts de 20 points. Mais les fournisseurs comptent sur la simplification promise par la réforme. À partir de 2022, le SIEIL reprend le contrôle uniquement sur la part qu'il perçoit pour le compte des communes.

En 2023, la TCCFE (part communale), est intégrée à la TICFE, gérée par un guichet unique, la DGFIP, et devient TICFE-C. L'objectif de la réforme est de simplifier, rationaliser et préserver les ressources locales en supprimant la démultiplication des systèmes de collecte, à l'origine d'erreurs et de contentieux. Avec la réforme, qui promet un gain du fait de la suppression des frais de gestion prélevés auparavant par les fournisseurs, le SIEIL ne peut plus voter les taux et déterminer l'assiette de la part qui lui revient. Le versement se fera sous forme d'avances mensuelles versées par l'État et calculées à partir des recettes précédant la mise en œuvre du nouveau système. Par ailleurs, cela annonce aussi la fin des déclarations locales des fournisseurs.

Marie Lefort
Responsable du contrôle des concessions électricité, gaz et TCCFE

«Négocier le renouvellement **du contrat de concession électricité »**

« Le contrat de concession signé en 1992 arrivait à échéance le 31 décembre 2022. La négociation 2022 a généré 36 réunions, tous groupes de travail confondus, dont 20 avec Enedis.

L'objectif étant de s'accorder sur une rédaction partagée d'un contrat de concession en tenant compte des spécificités locales, mais aussi de prévoir les programmes d'investissement en ciblant les secteurs les plus urgents de la concession, répartir au mieux la maîtrise d'ouvrage, réduire le temps moyen de coupure par an et par habitant (critère B). »

Le service public du gaz

115
communes ont à ce jour transféré leur compétence gaz au SIEIL.

Les concessionnaires sont Butagaz (1 commune), GrDF (41 communes), Primagaz (1 commune) et Sorégies (70 communes).

DÉPLOIEMENT DU MODÈLE DE CONTRAT GAZ

Le 1er juin 2022, la FNCCR, France urbaine et GRDF ont rénové le modèle de concession en vigueur pour la distribution publique de gaz. Les travaux de mise en œuvre de ce nouveau modèle de contrat de concession de gaz pour une relation contractuelle modernisée au service des enjeux locaux de la transition écologique et d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, débuteront à la fin du deuxième semestre 2023.

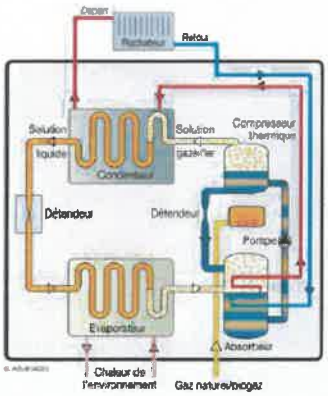

Le prix du gaz augmente depuis plusieurs années, c'est la somme de plusieurs composantes : coûts de production, d'acheminement, de transport et de commercialisation du gaz. Il a notamment connu une forte hausse au cours de la période 2021-2022, du fait de la crise énergétique. Pour ce qui concerne Primagaz et Butagaz, le tarif des usagers de la délégation de service public gaz a été revalorisé. Pour Sorégies, les tarifs sont assurés jusqu'en 2023, le propane distribué jusqu'à cette date a été acheté en 2021 et les tarifs 2022 ont été calés sur le coût réel d'achat en 2021. Les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été bloqués entre le 1er novembre 2021 et le 31 décembre 2022 au niveau des tarifs du mois d'octobre 2021. Un arrêté publié au Journal officiel du 26 juin 2022 a prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 le gel des tarifs réglementés de vente du gaz naturel.

Vincent MORETTE
Vice-Président en charge du gaz

« Une nouvelle réglementation environnementale »

« Depuis le 1er janvier 2022, la Réglementation Environnementale RE 2020 interdit la pose de **chaudière** à gaz dans les bâtiments neufs. Sont concernés tous les modèles, y compris les chaudières gaz à condensation. En effet, la RE 2020 privilégie désormais le recours aux énergies renouvelables et incite à la baisse du bilan carbone. Cette règlementation concerne ainsi les maisons individuelles faisant l'objet d'une demande de permis de construire postérieure au 1er janvier 2022. Toutes les nouvelles demandes de permis de construire pour un logement individuel ne pourront donc pas utiliser le gaz comme mode de chauffage principal. Seule exception au dépassement des 4 kgs/m²/an, les demandes de permis de construire pour des logements individuels pourront être validées jusqu'en 2023 lorsqu'un permis d'aménager une desserte en gaz aura été octroyé au préalable. Cette nouvelle réglementation ne concerne absolument pas les chaudières à gaz actuelles et notamment celles nouvellement installées telles que les chaudières à basse température ou les chaudières à condensation. Même en cas de panne, celles-ci pourront même être réparées. Si la panne nécessite un remplacement en revanche, le particulier devra opter pour une solution alternative plus écologique et tournée vers les énergies renouvelables. L'interdiction des chaudières au gaz dans les logements anciens n'est donc pas pour demain même si les particuliers devront inexorablement se préparer à leur disparition progressive dans les années à venir. »

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES À LA COMPÉTENCE GAZ

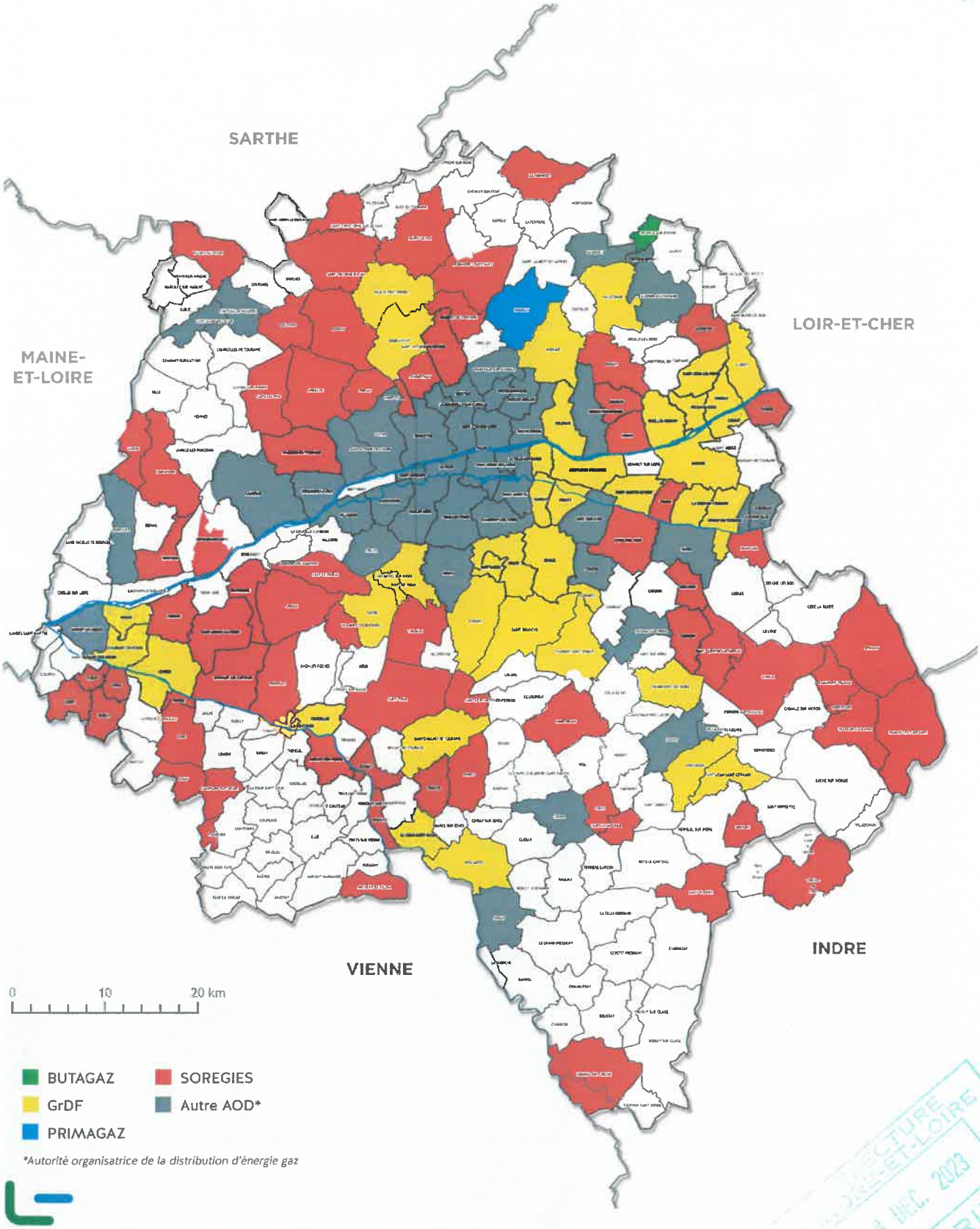

*Autorité organisatrice de la distribution d'énergie gaz

PRÉFECTURE
LOIR-ET-CHER
28 DÉC. 2023
COURRIER

L'éclairage public

195 collectivités (dont 4 intercommunalités) ont transféré au SIEIL la compétence Éclairage public. Les dernières en date sont Saint-Épain et Marigny-Marmande.

49 901 points lumineux dont 10 050 en LED, soit 20 % du parc.

2 456 armoires

2 169 interventions de maintenance en 2022.

342 chantiers réalisés en petits travaux suite à maintenance pour un montant investi par le SIEIL d'environ 590 k€ HT.

581 installations visées par l'exploitation en petits travaux suite à maintenance.

100 chantiers réalisés en travaux neufs pour un montant investi par le SIEIL d'environ 3,5 M€ HT.

1 321 points lumineux visés en étude et 2 040 installations visées en travaux neufs par l'exploitation.

Valorisation patrimoniale estimée à **32 M€** pour l'ensemble du patrimoine.

Face à la crise de l'énergie, les actions du service éclairage public du SIEIL s'intensifient afin d'accompagner les collectivités à réduire leurs consommations d'énergies. Ce phénomène a engendré une augmentation des demandes de renouvellement du parc « éclairage public » par rapport aux dossiers d'extensions. Le SIEIL a misé sur les plans pluriannuels d'investissement (PPI) avec les communes afin de proposer des travaux successifs qui tiennent compte des économies d'énergies, des mises en sécurité et des coûts des travaux.

En 2022, la restructuration du service éclairage public porte ses fruits. Pascal Bienvenu est arrivé le 1er février 2022 et a remplacé Éric Rival sur le secteur Nord-Est du département. Les quatre agents sectorisés et leur responsable de service permettent d'avoir un interlocuteur de proximité pour toutes nos collectivités, un meilleur suivi des dossiers et une connaissance du patrimoine approfondie.
L'adhésion à la compétence éclairage public est fixée par deux cotisations en fonction du nombre d'habitants de la collectivité et du nombre de points lumineux à maintenir :
- Cotisation statutaire 2022 : 0,90€ pour un parc communal ou 0,25€ pour un parc intercommunal ;
- Cotisation maintenance 2022 : 24,06 € par point lumineux.

Jean-Luc Cadiou
Vice-président en charge de l'éclairage public

« Nous adapter face à la hausse **des demandes d'extinctions nocturnes** »

« La hausse des prix de l'électricité a conduit de nombreuses collectivités à faire des demandes de réduction et d'adaptation de leurs horaires d'éclairage public. Il en résulte une « explosion » des demandes sur un temps bref, qui a surchargé les entreprises de maintenance et le Syndicat. À partir du 1er octobre 2022, nous avons avancé la maintenance des armoires programmée en 2023 sur toutes les demandes des collectivités, dès réception de leur arrêté modifiant ces plages horaires, afin de soutenir nos collectivités et d'éviter des frais à quelques mois d'intervalle de l'opération de maintenance des armoires. Cette dernière étant incluse dans la cotisation annuelle, les réglages n'ont pas eu d'impact financier sur nos collectivités adhérentes et nous avons pu les accompagner dans leurs demandes de sobriété énergétique. »

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES À LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

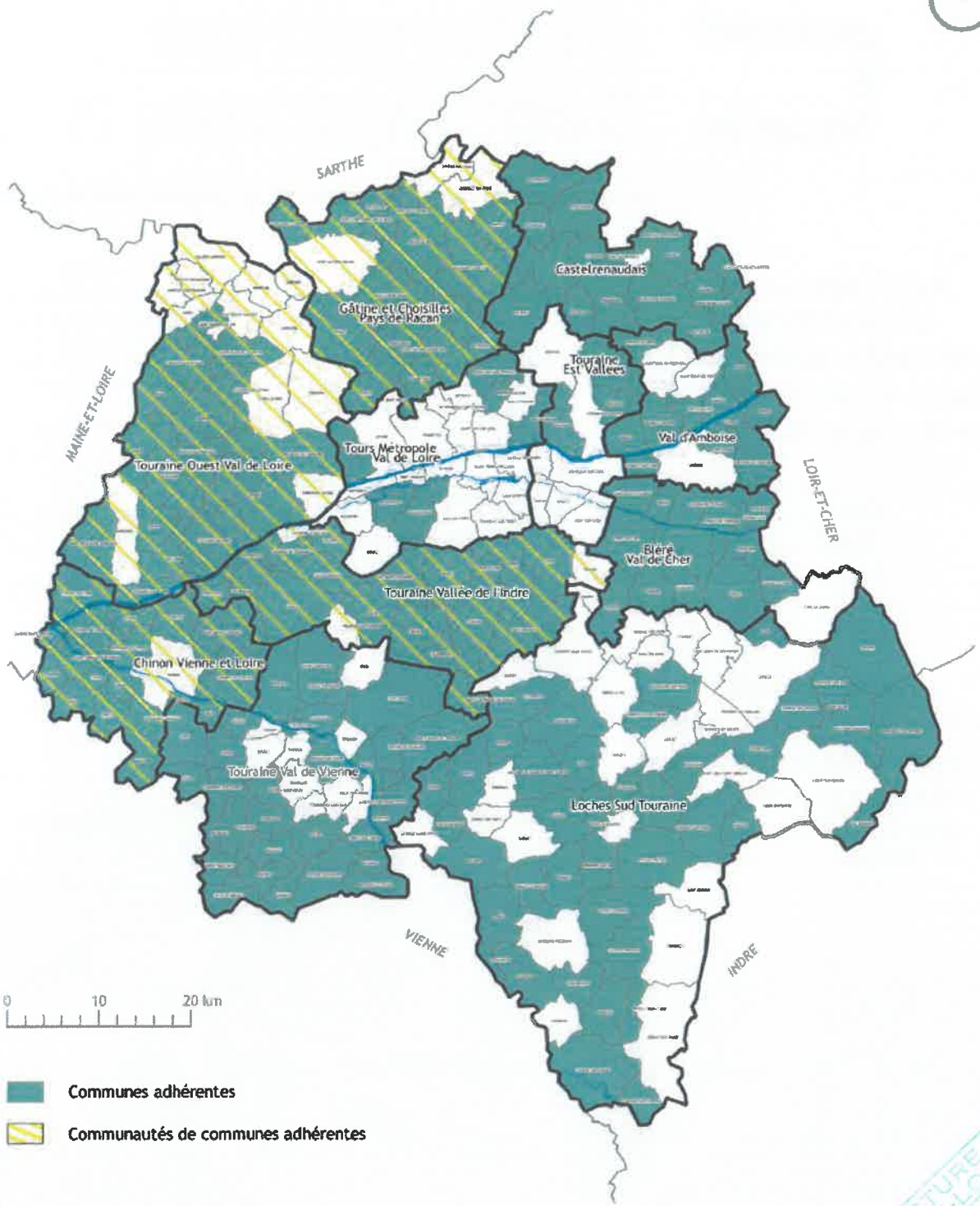

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
28 DEC. 2023
COURRIER

Le Système d'Information Géographique (SIG)

Éclairage public, géolocalisation des trois communes : Chinon, Cinq-Mars-la-Pile et Marigny-Marmande

93,1 km de réseau géolocalisés
(58,5 km de souterrain 35 km d'aérien)
2813 supports
106 armoires

Total cumulé sur l'ensemble de notre territoire de compétence « Éclairage public » :

731,5 km de réseau aérien levés
984 km de souterrain

Les rencontres instructeurs semestrielles ont permis de faire des points sur l'avancée de la dématérialisation, pour toutes les communes gérées par les CI (Centres Instructeurs) utilisant Next ADS, la solution métier liée à l'application cartographique du SIEIL. Ce point portant sur les difficultés de transition, d'interconnexion avec les solutions des services de l'État et sur les évolutions à venir, notamment la problématique de la donnée administrative et surtout de son archivage.
Une analyse a aussi été faite, en collaboration avec le service Éclairage public et l'exploitant de ce réseau, sur les incohérences et les manques ponctuels de données sur le territoire, afin de réduire au maximum l'inconnu des réseaux souterrains.
L'année 2022 a aussi vu la mise en place et l'intégration au fil de l'eau de données cartographiques, avec toujours l'avancée des données de précision générées par le service PCRS, la diffusion de données sur des sources publiques (IGN) avec des lien directs par flux, et la mise à jour de données diverses.
Pour 2023, le projet majeur est lié au renforcement de la sécurité informatique et des données avec notamment le renouvellement des serveurs dédiés aux applications, ou encore la mise en place de nouvelles règles d'accès aux informations cartographiques.

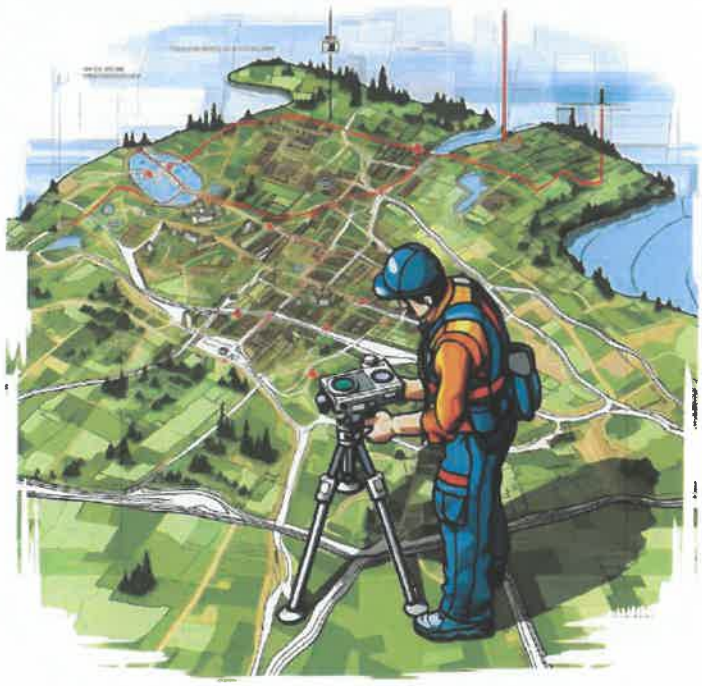

Le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

15 000 km de voies
à numériser
sur le département

7 800 km de voies
levées à fin 2022

109 fonds de plans de type RTGE
fournis en 2022 dans le cadre de travaux engagés par le SIEIL. Avec 1 € facturé par le service, ce sont plus de 2 € économisés par les collectivités

40
C'est le nombre de sorties « terrain » en 2022 : 40 pour le Pegasus, 7 pour le Backpack et 12 pour la topo

Le service de la donnée de grande précision (PCRS) poursuit les acquisitions de données Lidar/Photos grâce au mobile-mapping. L'objectif étant de proposer une couverture complète des voies de circulation d'ici 2026. Les données ainsi collectées sont traitées, assemblées, contrôlées. Elles servent de base pour :

- la production du fond de plan Plan Corps de Rue Simplifié sous forme d'images géoréférencées et très précises (orthovoiries). Les orthovoiries couplées à une orthophoto forment le support idéal pour y superposer les «données métier» que sont les réseaux secs et humides, le mobilier urbain, la signalisation horizontale et verticale... ;
- la production dans un format vectoriel de fonds de plans plus élaborés (Référentiel à très grande échelle) utilisés notamment dans le cadre des études et travaux menés par le SIEIL; Le service a répondu à 109 demandes en 2022 ;
- la fourniture de données spécifiques en réponse à des demandes faites par les collectivités : données patrimoniales, levés de terrain, cartographie de cimetières...

En décembre 2022, le service doit gérer près de 80 Téra-Octets (sachant qu'un To = 1 048 576 Mo).

La vocation du PCRS est d'être un fond de plan unique et partagé par tous. Tout au long de l'année écoulée des échanges ont eu lieu avec Enedis en vue de la signature prochaine d'une convention de mise à disposition des données du PCRS.

Olivier Floret
Chef de projet PCRS

« Un chantier expérimental pour le Conseil départemental »

« En 2022, le service a mené une grosse expérimentation qui a nécessité la recherche et la mise en oeuvre de nouveaux outils, d'imaginer et de combiner de nouveaux traitements, d'exploiter des fonctionnalités nouvelles. L'objectif était de recenser le patrimoine routier du Conseil départemental sur un tronçon long de près de 60 km.
Le challenge n'était pas seulement de lever la position de chaque objet, qu'il s'agisse de la signalisation verticale ou horizontale, mais aussi de les caractériser finement, d'y adjoindre dans certains cas des photos, de mesurer nombre de dimensions et de distances, d'évaluer l'état de la chaussée... Ce travail nous a permis de mieux connaître le spectre des possibilités offertes par nos outils, de découvrir de nouveaux outils et de nouvelles fonctionnalités, de renforcer notre expertise.
Sans le Mobile-mapping, les outils associés et le SIG, jamais un travail aussi complet n'aurait pu être réalisé dans un laps de temps aussi court et avec aussi peu de ressources humaines. »

Un rôle central pour le territoire

L'année 2021 avait été celle de la mise en œuvre des lignes directrices de la prospective financière élaborée fin 2020, après le renouvellement des instances du SIEIL. Cette prospective financière avait pour objectif de préserver la capacité à investir, notamment dans les projets innovants, et maîtriser l'endettement du SIEIL à l'horizon 2032. Cela s'était traduit principalement par une diminution progressive sur quatre ans de l'enveloppe allouée aux travaux sur les réseaux d'électricité et la stabilisation de celle dédiée aux travaux sur les réseaux d'éclairage public.

L'année 2022 aura été marquée par la préparation du renouvellement du contrat de concession (2022-2052) et du premier plan pluriannuel d'investissements (PPI, sur quatre ans). L'année 2022 s'est située dans le prolongement de 2021, avec la poursuite de la mise en œuvre des orientations prises en 2020. La prospective financière a été actualisée au deuxième semestre 2022. Cela a permis la prise en compte des premiers effets des mesures décidées en 2020 et un ajustement des orientations pour les années à venir.

Restes à réaliser (en €)

Restes à réaliser - en dépenses	2018	2019	2020	2021	2022
Travaux (ELEC + EP + BCVE) + Etudes EP	76 315,89	383 520,59	234 458,35	298 112,59	1 247 214,21
Fonds de concours (Elec + EP + Véhicules électriques + Sobriété Energétique)	607 007,63	412 840,96	428 688,76	627 821,28	454 373,42
Subv° Equilibe GAZ	-	-	-	-	-
Acquisition immobilière et travaux siège social	110 834,75	4 698,00	1 184,43		-
Autres dépenses	185 117,00	18 726,00	19 831,20	41 166,00	97 993,00
TOTAL	**979 275,27**	**819 785,55**	**684 162,74**	**967 099,87**	**1 799 580,63**
Restes à réaliser - en recettes	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Participations aux travaux					
Subv° FACÉ + Enedis					
Subv° TEPCV - EP	125 012,50	125 012,50			
Subv° ADEME - Bornes	1 468 961,50	1 332 405,00	1 073 176,50	-	-
Récupération TVA				982 697,30	613 349,83
FCTVA				805 000,00	
Autres recettes		13 323,87	13 323,87	13 323,87	2 000 000,00
TOTAL	**1 593 974,00**	**1 470 741,37**	**1 086 500,37**	**1 801 021,17**	**2 613 349,83**
SOLDE DES RESTES À RÉALISER (D-R)	**-614 698,73**	**-650 955,82**	**-402 337,63**	**-833 921,30**	**-813 769,20**

Les recettes

La baisse de la TCCFE en 2020 était liée à la crise sanitaire et aux différents confinements. En 2021, les recettes retrouvent un niveau similaire à l'avant crise, niveau qui se stabilise en 2022.
Par ailleurs, la progression de la redevance R2 versée par ENEDIS est liée à celle des bases déclarées sur lesquelles un travail important a été mené depuis plusieurs exercices.
Concernant les recettes provenant des collectivités et des usagers, les cotisations au titre de la compétence éclairage public progressent de manière concomitante au nombre de communes adhérentes.
Enfin, un rattrapage des demandes de fonds auprès du FACÉ qui n'avaient pu être faites en 2020 a eu lieu en 2021 et 2022.

Les dépenses

La fin de l'adhésion à l'ALEC 37, mi-2022, remplacée par l'ADIL 37 à laquelle est versée une subvention de 100 000 € au titre de 2022, pour permettre sa mise en route, explique cette cotisation sur un semestre seulement.
Par ailleurs, pour ce qui est du Fonds de solidarité logement, la subvention annuelle de base est de 50 000 €. Des écritures comptables de 2021 n'ont pas encore donné lieu à régularisation de la part du FSL (justificatif des opérations spécifiques de 2021), ce qui génère le montant net de 35 000 € sur 2022.
En ce qui concerne l'évolution des dépenses d'investissement, au sujet du lancement du programme de retrofit des bornes IRVE existantes : il s'agit d'installer un nouveau système d'exploitation des bornes conforme aux nouvelles normes. Des subventions sont attendues sur ce projet au titre du programme ADVENIR.

Un emprunt de 2 M€ sur 15 ans avec un taux fixe de 3 % a été contractualisé fin 2022 auprès du Crédit Mutuel pour financer les investissements 2022, conformément aux projections de la prospective financière qui a été actualisée. La mobilisation des crédits a eu lieu mi-mars 2023.
Le SIEIL a par ailleurs souscrit un emprunt en 2018 d'un montant de 1 M€ à taux fixe (1,32 %) d'une durée de 15 ans pour financer les acquisitions du PCRS.

En 2019, cet emprunt a été transféré sur le budget annexe dédié au PCRS. Le capital restant dû au 31/12/2022 était de 716 666,61 €
Par ailleurs, fin 2019, après une étude prospective approfondie, il avait été souscrit trois prêts d'un montant total de 8 M€ pour subvenir aux besoins de financement des exercices 2019, 2020 et 2021. Ces derniers ont été mobilisés à hauteur de 4,5 M€ au 31/12/2020 ; le solde de 3,5 M€ a été consolidé courant 2021. Et au 31/12/2022, le capital restant dû au titre de ces trois emprunts était de 7 173 006,55 €.

Recettes (en €)

Recettes du SIEIL	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement (réelles)**	13 764 885,26	15 669 751,68	14 061 447,64	15 767 297,92	14 691 843,81	16 829 351,73	17 616 620,18
TCCFE	11 074 473,91	11 158 403,04	11 142 386,06	11 083 801,53	10 493 668,18	11 967 503,82	11 220 824,03
R1 Enedis	576 634,06	587 660,74	595 355,18	609 775,00	619 832,00	626 556,00	648 610,41
R2 Enedis	1 052 699,60	1 018 277,33	1 161 159,34	1 665 197,75	1 918 526,00	2 543 681,74	3 309 619,54
Redevances Gaz	89 525,05	95 343,84	103 392,97	109 636,61	126 191,12	129 204,46	141 069,44
Recettes d'investissement - Art 8	338 500,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00
Recettes d'investissement - TEPCV (EP) - avances demandées en 2017	-	71 237,50	-	-	78 820,69	-	-

***modification par rapport aux années précédentes* *Sources : mandatement*

Dotations FACE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AB	1 712 000,00	1 716 000,00	1 694 000,00	1 632 000,00	1 584 800,00	1 561 600,00	1 644 000,00
C	561 000,00	605 000,00	607 000,00	599 000,00	629 000,00	658 200,00	654 000,00
S	784 000,00	787 000,00	782 000,00	774 000,00	795 000,00	-	-
SC	1 177 000,00	1 177 000,00	1 196 000,00	1 152 000,00	1 299 000,00	-	-
SN	-	-	-	-	-	1 936 800,00	1 998 000,00
EF	428 000,00	429 000,00	423 000,00	408 000,00	396 200,00	348 400,00	n/c

Sources : notifications FACE

Recettes provenant des collectivités et usagers	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Participation des communes	2 761 292,66	2 131 694,42	3 301 583,95	5 060 544,09	3 530 989,02	3 425 702,33	3 167 667,49
Cotisation et maintenance EP	620 926,90	903 802,81	907 291,75	1 073 297,63	1 128 575,95	1 025 103,86	1 329 219,59
Participation des EPCI	65 858,38	69 946,36	453 038,96	1 018 039,89	991 238,46	1 207 322,00	1 205 744,75
Participation des autres organismes	890 745,18	771 190,30	999 115,35	1 185 477,49	896 393,02	1 350 909,88	1 261 064,38
Participations du Conseil Départemental	7 371,90	-	46 737,45	-	20 038,50	39 707,98	-
TOTAL	**4 346 195,02**	**3 876 633,89**	**5 707 767,46**	**8 337 359,10**	**6 567 234,95**	**7 048 746,05**	**6 963 696,21**

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE 28 DÉC. 2023 COURRIER

FINANCES

Dépenses de fonctionnement (en €)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de personnel	1 737 618,27	2 060 302,09	2 274 632,65	2 332 543,06	2 354 749,97	2 484 307,37	2 562 549,44

Sources : mandatement

Subventions de fonctionnement versées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ALE 37 - 2016	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	30 000,00
AGRI TOURAINERGIES 37		7 500,00	12 500,00	10 000,00	10 000,00	
prog. Coopération décentralisée Électriciens sans frontières				5 000,00	5 000,00	10 000,00
prog. Coopération décentralisée MALI	-		4 000,00	5 000,00		
prog. Coopération décentralisée MADAGASCAR	4 000,00					
prog. Coopération décentralisée BENIN	-		4 000,00	3 000,00		
prog. Coopération décentralisée HAITI					2 000,00	
Fonds de Solidarité Logement 2016						
Fonds de Solidarité Logement 2017	50 000,00					
Fonds de Solidarité Logement 2018		49 033,00				
Fonds de Solidarité Logement 2019			49 978,00			
Fonds de Solidarité Logement 2020				50 000,00		8 036,00
Fonds de Solidarité Logement 2021					50 000,00	
Fonds de Solidarité Logement 2022						35 000,00
Amicale du Personnel				3 000,00		6 000,00
Convention AFE - "Journée d'information sur les nuisances lumineuses"			1 000,00			
Subvention - Tours de France - Saint Martin			5 000,00			
Syndicat des cavités souterraines	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Subvention ADIL 37						100 000,00
Sources : mandatement pour les dossiers démarrés en 2017 uniquement (hors soldes 2016) - y.c soldes versées en N+1	**129 000,00**	**131 533,00**	**151 478,00**	**151 000,00**	**142 000,00**	**204 036,00**

Dépenses d'investissement (en €)

		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Travaux	Électrification Rurale & Télécom	18 360 866,83	19 034 512,01	18 438 131,11	16 324 472,98	17 490 658,36	16 817 913,31
	Travaux neufs & Renouvellement EP	4 047 361,40	3 106 474,73	3 859 624,01	3 843 047,84	4 072 147,01	3 928 158,10
	Bornes	551 057,31	425 596,96	48 534,29	5 730,00	20 231,82	403 799,17
	Travaux GAZ	-	-	-	-	-	-
	EP lié à l'ER	521 819,52	391 483,47	496 204,05	379 407,67	332 537,42	480 168,97
Projet METHYCENTRE					600 000,00	-	-
Fonds de concours	Dédiés à l'EP	445 102,30	712 033,55	1 120 361,51	319 229,45	198 943,64	123 734,12
	Dédiés au déplacement d'ouvrage	9 229,35	-	-	-	-	-
	Dédiés au télécom	134 417,98	138 923,00	235 204,28	225 375,71	80 289,93	143 714,72
	Dédiés au GAZ	61 367,89	203 215,21	52 570,00	88 510,80	129 307,50	-
	Dédiés à la sobriété énergétique			141 245,96	140 012,55	179 923,50	259 686,17
	Dédiés à l'achat de véhicules électriques	52 850,00	38 500,00	38 500,00	24 500,00	46 200,00	11 550,00
Études EP		311 035,95	70 568,86	47 105,69	160 809,41	236 642,59	24 854,57
Géoligicalisation des Réseaux EP		40 157,87	209 626,71	208 379,86	332 226,53	33 649,62	46 287,83
PCRS		753 600,00	131 564,19				
Remboursement du Capital de la dette (Emprunt PCRS)			16 666,67				
Logiciel (hors exploitation des bornes)		120 649,27	46 474,99	108 465,30	45 704,40	145 259,66	34 099,20
Apports en Capital + Apport en compte courant (EneRCVL / MODULO)		800,00	939 000,00	50 000,00	700 800,00	-	1 050 200,00
Autres dépenses d'investissement (matériel, mobilier, travaux siège social etc.)		360 999,22	475 327,37	272 792,73	246 168,88	348 204,94	232 936,71
		25 771 314,89	**25 939 967,72**	**25 117 118,79**	**23 435 996,22**	**23 313 995,99**	**23 557 102,87**

Fonds de concours détaillé - EP	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Illuminations	55,00	-	2 892,77	2 029,18	-	1 270,02
Eclairage Public	414 453,34	687 331,76	967 468,74	317 200,27	198 943,64	122 464,10
Lampes à Vapeur de Mercure	30 593,96	24 701,79				
Fonds de concours versé au CD 37			150 000,00			
Sources : mandatement	**445 102,30**	**712 033,55**	**1 120 361,51**	**319 229,45**	**198 943,64**	**123 734,12**

Dette et Trésorerie (en €)

	Type Taux	Contrat réalisés	Capital restant du au 1er janvier 2022	Capital remboursé	Intérêts	Capital restant du au 31 décembre 2022
Budget Principal	Banque Postale	Taux Fixe - 0,76%	3 700 000,00	200 000,00	27 550,00	3 500 000,00
	Crédit Coopératif	Taux Fixe - 0,67%	1 953 194,24	94 082,85	12 850,35	1 859 111,39
	Crédit Agricole	Taux Fixe - 0,78%	1 907 314,80	93 419,64	14 898,76	1 813 895,16
Budget PCRS	Banque Postale	Taux Fixe - 1,32%	783 333,29	66 666,68	10 010,00	716 666,61
			8 343 842,33	**454 169,17**	**65 309,11**	**7 889 673,16**

Documents comptables

	2020	2021	2022	2023
Nombre de factures mandatées	4 577	4 779	4 589	4 199
Nb de titres émis	1 973	1 554	1 630	2 059

NB : estimation nb liquidation saisies

Transition énergétique

Nouveau groupement d'achat d'énergies

En 2022, les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire ont renouvelé leur groupement d'achat d'énergies « Pôle Énergie Centre » pour assurer la continuité de la fourniture pour 2023 à 2025. Ce nouveau marché a été contractualisé dans un contexte de tension des prix de l'énergie. La stratégie d'achat dynamique adoptée par le groupement a permis de lisser les prix d'énergie pour 2023. Hors aides gouvernementales, l'augmentation estimée sur la base des consommations connues prévoient un facteur moyen de x 2,2 sur le prix TTC de l'électricité par rapport prix 2022 du groupement. Pour le prix du gaz naturel, le facteur moyen est de x 3,4 par rapport au prix TTC 2022 du groupement.

L'ensemble des membres continuera de bénéficier de l'outil de suivi énergétique Kabanda, leur permettant un suivi et une analyse de leurs consommations et factures d'électricité et de gaz naturel.

350 000 €

Enveloppe allouée, en 2022, aux projets à sobriété énergétique

26 projets retenus
en 2022

Marché en cours

Malgré les fortes augmentations des prix de l'énergie déjà connues en 2021, le marché de fourniture 2020-2022 a permis de contenir l'augmentation moyenne du coût TTC d'électricité à + 26,22 % par rapport au prix 2021.
Le prix de fourniture de gaz naturel reste fixe sur la durée du marché 2020-2022 ce qui a permis aux membres de conserver un prix de gaz naturel stable alors que le marché a connu une augmentation mi 2021 de + 250 % par rapport au prix contractualisé.

Transition énergétique

Le SIEIL est engagé depuis 2018, dans la Transition Énergétique aux côtés des communes adhérentes à la compétence électricité, grâce à un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'un appel à projets. En 2022, le syndicat élargit son engagement auprès des intercommunalités membres de la commission consultative paritaire afin de les soutenir financièrement dans leurs projets de rénovation énergétique. L'ambition de cet appel à projets est d'inciter les travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics existants.
Pour approfondir son action, le SIEIL a répondu conjointement avec ENERGIE Eure-et-Loir, le SDEI et Loches Sud Touraine au programme ACTEE SEQUOIA 3 duquel ils ont été lauréats en avril 2022. L'objectif du programme est de massifier et d'optimiser les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics sur les territoires des lauréats. Grâce au recrutement en septembre 2022 d'un économe de flux dédié à l'accompagnement des collectivités à la rénovation énergétique des bâtiments publics et à l'atteinte des nouveaux objectifs règlementaires imposés aux bâtiments tertiaires, le SIEIL confirme son action pour maitriser la demande en énergies.

GNV

À la suite du schéma directeur pour l'implantation d'un réseau de stations GNV et bioGNV en région Centre-Val de Loire, le potentiel de développement du GNC identifié sur l'Indre-et-Loire a conduit le SIEIL à mener des études de potentiel plus localisées sur deux communautés de communes. Celles-ci ont été finalisées en 2022. La première sur la communauté de commune Chinon Vienne et Loire montre un fort potentiel sur le territoire avec des acteurs locaux en attente du développement. La seconde sur la communauté de communes Gâtine - Racan.

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE 28 DEC. 2023 COURRIER

ADMINISTRATION

4 Une année de reprise intense

94 662,84 heures de travail réalisées
au total en 2022.

260 jours de formation
réalisés entre le 1er janvier et 31 décembre 2022

137 jours télé-travaillés
entre le 1er janvier et 31 décembre 2022.)

12 970,87 €
Cotisation payée par le SIEIL pour l'adhésion au CNAS

9 082
chèques-déjeuner versés.

Formation aux gestes de premiers secours.

Sophie Nicolas
DGS du SIEIL

2022 n'a pas été une année de transition, elle fut une année de reprise intense de l'activité dans un contexte hexagonal et international sous tensions économique, énergétique et environnementale.
L'activité du SIEIL a repris sans répit, et à ce titre je remercie l'ensemble des équipes du SIEIL, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour répondre aux attentes de nos collectivités et usagers, dans un contexte parfois très anxiogène.
Comme notre président l'a rappelé lors des comités syndicaux du SIEIL, nos agents sont au service du public mais ne sont pas responsables des tensions qui peuvent exister sur les marchés d'approvisionnement et de fourniture. Merci donc, chers élus, de votre bienveillance à leur égard dans vos échanges.
Je reste quant à moi à votre disposition pour toute question ou pour me faire part de la moindre difficulté.
La crise énergétique et climatique que nous vivons a mis au cœur de l'actualité les compétences exercées par le SIEIL, électricité, gaz et notamment l'éclairage public.
Au travers de la renégociation de notre cahier des charges de concession avec ENEDIS et EDF, parfois exigeante mais toujours cordiale, il s'avère que les sujets environnementaux demeurent au centre de la distribution et de la fourniture d'énergie.
La transition énergétique doit plus que jamais être le vecteur transversal de notre activité et nous permettre de tendre vers des scénarios de sobriété énergétique ambitieux mais raisonnés, car nous avons encore tant à faire ! Programme ACTEE, Responsabilité sociétale des organisations (RSO), territoires intelligents, renégociation du cahier des charges de concessions gaz...seront les projets de l'année 2023 ; encore de beaux défis en perspective.

Je profite de cette tribune pour saluer le départ en retraite de mes homologues de Savoie, Luc Faivre et du Haut-Rhin, René Wunenberger. Deux personnalités attachantes qui ont fortement contribué au rayonnement de nos syndicats d'énergie, à la défense du service public de la distribution et à la cohésion de leur territoire. Je leur souhaite sincèrement une heureuse retraite !

ORGANIGRAMME DES SERVICES

DIRECTION

Sophie NICOLAS
Directrice générale des services

Pascal BALPE
Directeur des services techniques

Laurent CATOT
Directeur adjoint des services techniques

SERVICES ADMINISTRATIFS

Julie DENIAU
Responsable accueil

Nathalie GUIDOUX/ANAËLLE COURTY
Brigitte LARDIER
Secrétaires de direction / Service administratif

Nathalie BARANGER
Secrétaires de direction / Service technique

Marion GUERINEAU
Responsable transition énergétique et achats d'énergies
- **Julie ANDRE**
  Gestionnaire Transition énergétique
- **Paul ARRICHIELLO**
  Économe de flux

Valérie DRILLOT
Responsable Ressources Humaines
- **Mina LEFEBVRE**
  Apprentie Ressources Humaines

Marie LEFORT
Responsable contrôle des concessions électricité et gaz/TCCFE
- **Louis TALON**
  Apprenti contrôle de la TCCFE

Emmanuelle GILDARD
Responsable communication

Aude POUCE
Archiviste / Gestion des données / DPO

Corine SAHUC SAINT-MARTIN
Responsable finances
- **Esra GUNDOGAN**
  Adjointe service finances
- **Nicole GOMEZ**
  Aude DENIS
  Comptables
- **Anne FONTAINE**
  Gestionnaire marchés publics

SERVICES TECHNIQUES

Joris BARBIER
Responsable Système d'information géographique
- **Benjamin FREMAUX**
  Géomaticien

Olivier FLORET
Responsable PCRS
- **Guillaume MURE**
  Diego VALENCIA
  Techniciens PCRS

Pascal BARROUX
Responsable Gaz / Hygiène sécurité

Christophe BARADUC
Responsable

Théo CHAMPION-BODIN
Responsable éclairage public
- **Pascal BIENVENU**
  Stéphane LOISEAU
  Jordan MILLERET
  Vincent YVON
  Chargés d'affaires

Alexis DUPUY
Responsable du service électricité
- **Ludovic AYRAL**
  Responsable Secteur Nord
  - **François COUDERC**
    Boris NOURRY
    Chargés d'affaires
  - **Tanguy FRANCOISEAU-MOREAU**
    Cristiane GUEDES DE SOUSA
    Chargés de travaux
- **Mathieu LECHALUPE**
  Responsable Secteur Sud
  - **Sébastien BILLAULT**
    Chargés d'affaires
  - **Matthieu BARRAUD**
    Bastien CORNILLOU
    Grégory DROCOURT
    Chargés de travaux

Nathalie DALO
Elisabeth LEBLOIS
Patricia MACEDO
Floriane REUT
Cécile-Laure RICARD
Nathalie THUMERELLE
Assistantes techniques

PRÉFECTURE DE LOIRE-ET-LOIRE
21 DEC. 2023
COURRIER

5 Évènementiel

AU CARNET PRO DE LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Le **17 mai 2022**, présence au Carnet Pro - des rencontres professionnelles mensuelles organisées par le groupe La Nouvelle République - dont le SIEIL est partenaire depuis janvier 2022. Avant le début de la conférence de Régine Vanheems, co-fondatrice de l'Observatoire Commerce connecté, le Président Jean-Luc Dupont a présenté les différentes compétences du SIEIL (électricité, éclairage public, gaz, transition énergétique, etc...) devant 80 chefs d'entreprises.

PRÉSENTATION AUX DÉLÉGUÉS DU SIEIL

À l'issue du comité du **9 juin 2022**, les équipes du SIEIL ont investi le hall de l'espace Malraux de Joué-les-Tours afin de présenter aux délégués présents les compétences du syndicat et les différentes aides dont les communes peuvent bénéficier.

AUX « 3 JOURS DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE »

Du **16 au 18 juin 2022**, le SIEIL a participé au premier salon « Les 3 jours de la mobilité électrique », organisé par le groupe La Nouvelle République au Centre commercial d'Auchan Chambray-lès-Tours. Réunissant plusieurs acteurs en lien avec les véhicules électriques, ce salon a pu permettre d'échanger autour de la mobilité durable.

AU CONGRÈS DE LA FNCCR

À l'occasion du 38e Congrès de la FNCCR qui se tenait à Rennes au Couvent des Jacobins **du 27 au 29 septembre 2022**, les présidents des syndicats d'énergies du TECVL (Territoire d'énergie Centre-Val de Loire) ont fêté les 10 ans de la SEM EneRCentre Val-de Loire.

SUR LE SALON DES MAIRES

Le **23 novembre 2022**, le SIEIL était représenté au Salon des Maires de Paris sur le stand de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). L'occasion pour les élus de signer la charte sociale des Zones à Faibles Émissions (ZFE-m) initiée par « Mobilités & Territoires ».

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le **24 novembre 2022**, à l'occasion de sa deuxième participation à la journée de lutte contre la précarité énergétique, initiée par la fondation Abbé Pierre, le SIEIL a proposé une pièce de théâtre pédagogique à la salle des fêtes de Saint-Avertin, Les amis de la débrouille chez Cousine Mancpad'Air, par Compas Austral, en présence des acteurs locaux de la précarité énergétique : ADIL, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, Artémis, EDF et Place des énergies.

AU CONGRÈS DES MAIRES D'INDRE-ET-LOIRE

Le 7 décembre 2022, au Centre des Congrès du Vinci, le SIEIL a participé à la 76e édition du Congrès des Maires. Les élus y ont rencontré les agents du syndicat et les ont questionnés directement au sujet des travaux en cours ou des aides dont les communes qu'ils dirigent peuvent bénéficier.

PARTICIPATION AU PROJET WATTY

Le SIEIL a financé localement le programme Watty, dont l'objectif est de sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires à la transition écologique par le biais d'animations en classe, dispensées par l'association Couleurs sauvages. 572 élèves ont pu bénéficier de ces ateliers pédagogiques en Indre-et-Loire en 2022.

RENCONTRE AVEC FRANÇOIS BONNEAU

Moment d'échanges entre les membres du Territoire d'Énergie Centre-Val de Loire et François Bonneau, président de la Région Centre-Val de Loire.

5 Partenaires

EneR CENTRE-VAL DE LOIRE intensifie son développement

La Société d'économie mixte (SEM) EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, dédiée au développement des énergies renouvelables, regroupe 12 actionnaires (des syndicats d'énergie et d'autres SEM ou entreprises locales de distribution).
En 2022, la structure a notamment conforté le développement de sa filiale VAL DE LOIRE SOLAIRE, qui vise à accompagner les projets de solarisation en toiture ou sur les surfaces de parking. Cette offre se décline aussi bien pour les collectivités que pour les entreprises, en lien avec les récentes obligations réglementaires de solarisation des parkings au-delà de 1 500 m² de surface. Les premiers chantiers de VAL DE LOIRE SOLAIRE ont débuté en 2022, avec notamment les ombrières de La Bovida, dans le Cher, ou plusieurs chantiers en Indre-et-Loire (Joué-lès-Tours, Montlouis-sur-Loire) et en Eure-et-Loir (Vieuvicq). Au total, 5 MWc ont été développés sur 2022 et les chantiers s'étaleront jusqu'à fin 2023 sur l'ensemble du périmètre régional

De nouveaux partenariats

Côté développement, les équipes sont toujours très actives, avec plusieurs projets majeurs en cours. On peut par exemple citer le partenariat avec la Ville de Bourges et Bourges Plus pour deux projets de centrale au sol d'une puissance cumulée de 30 MWc, ou encore le partenariat avec la CC Terres du Haut Berry et le dépôt de la demande de permis de construire pour notre projet commun de Fussy (8 MWc). Les équipes continuent de se renforcer pour accompagner l'ensemble des collectivités qui sollicitent la SEM. Plusieurs beaux chantiers sont à venir sur l'année 2023, renforçant la position de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE comme acteur majeur de la transition énergétique.

Toiture solaire EUROWIPES en premier plan et centrale au sol de Nogent-le-Rotrou au second plan (réalisation en cours des voiries).

2012

C'est l'année lors de laquelle a été créée EneR CENTRE-VAL DE LOIRE. En 2022, la structure a fêté ses 10 ans d'existence au congrès de la FNCCR à Rennes.

Quelles réalisations en 2022 ?

Plusieurs projets structurants se sont concrétisés en région dans les communes suivantes :
- À Nogent-le-Rotrou (28) et Neuillé-Pont-Pierre (37) : 2x5 MWc au sol, sélection des entreprises pour la création du parc et mise en place d'un financement ;
- À Lignières (41) : obtention du permis de construire pour une centrale de 4,2 MWc sur un ancien site dégradé ;
- À Eurowipes (28) : sélection des entreprises et début du chantier au T4 2022 pour la mise en place d'une toiture de 500 kWc sur le nouveau bâtiment financé par la SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT.

[redacted]

Modulo
Mobilité durable locale

MODULO étend son réseau

En tant qu'aide à maîtrise d'ouvrage, MODULO a développé son offre auprès de ses adhérents en passant un accord-cadre à marchés subséquents pour optimiser la fourniture de bornes pour véhicules électriques et hybrides. Elle a donc la possibilité de conseiller ses membres et de les aider dans l'acquisition de nouvelles bornes. Les utilisateurs de véhicules électriques et hybrides peuvent ainsi bénéficier d'une solution de recharge simple, fiable et accessible.

En 2022, MODULO, c'est :

855 kWh délivrés
sur le réseau du SIEIL

41000
sessions de charge

1339 points de charge
contre 948 (dont 454
sur le réseau SIEIL)

1300 abonnés à Modulo

Un développement constant

L'année 2022 a été marquée par la croissance continue de MODULO grâce aux intégrations successives de nouveaux aménageurs publics, notamment la reprise du SDE 18 au 1er janvier 2022 et du SDE 28 au 1er avril 2022. Cette expansion s'est reflétée dans l'utilisation accrue des bornes de recharge et le nombre de recharges effectuées.
MODULO poursuit sa volonté de croissance avec la reprise, depuis le 1er avril 2023, des bornes de la Métropole du Grand Nancy dans le département de Meurthe-et-Moselle (54). En 2023, justement, la société collabore avec une douzaine d'aménageurs publics présents dans l'Indre-et-Loire et le Grand Est.
Cette dynamique témoigne de l'engagement continu de MODULO à renforcer son réseau et à offrir des solutions de recharge accessibles et performantes. En 2023, MODULO a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires Hervé-Thermique et Virta pour développer le réseau de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire où la SPL est implantée.

Hydrogène vert : une filière se structure en Touraine

Lancé publiquement en juin 2023, le projet Hy'Touraine va permettre de constituer une véritable filière d'hydrogène vert en Indre-et-Loire. Cette nouvelle ressource sera notamment alimentée par des énergies renouvelables fournies ou produites localement par le SIEIL et ENER Centre-Val de Loire.
Porté par plusieurs partenaires, le projet vise à produire in fine deux tonnes d'hydrogène renouvelable par jour sur le site de la zone d'activité Isoparc, à Sorigny, en bordure d'autoroute A10, laquelle abritait déjà depuis 2019, la première station de distribution d'hydrogène en région Centre-Val de Loire.
Une fois l'hydrogène vert produit par électrolyse de l'eau, celui-ci servira à plusieurs usages, dont les mobilités lourde et l'industrie. Le site de STMicroelectronics - par ailleurs porteur du projet en compagnie de quatre autres collectivités d'Indre-et-Loire - bénéficiera notamment de cette énergie verte locale.
Un deuxième site de distribution sera opérationnel d'ici décembre 2025 au Nord de la métropole tourangelle. Hy'Touraine, qui prend la forme d'une société d'économie mixte locale publique-privé, (dont le SIEIL, Tours Métropole, Touraine Vallée de l'Indre et la société ST Microelectronics et Loches Sud Touraine), est soutenu financièrement par l'Ademe à hauteur de 3,4 M€ dans le cadre de son appel à projets « écosystèmes territoriaux hydrogène ».

Retrouvez le Rapport d'activité 2022
sur notre site internet :
www.sieil37.fr/publications

12 - 14 rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 47 31 68 68 - Télécopie : 02 47 05 81 21
Courriel : sieil@sieil37.fr

SIEIL SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

territoire d'énergie INDRE-ET-LOIRE